

Lettre de commande

# Maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du restaurant scolaire

2021-TR01

Programme technique détaillé (PTD)

## Table des matières

Article 1 – Contexte / Préambule.....	3
Article 2 – Localisation de l’opération.....	3
Article 2.1 Territoire accueillant l’opération .....	3
Article 2.2 Site accueillant l’opération.....	3
Article 3 – Descriptif de l’opération.....	4
Article 3.1 Présentation générale.....	4
Article 3.2 Maîtrise d’œuvre.....	4
Article 3.3 Descriptif des travaux.....	5
Article 4 – Enveloppe financière prévisionnelle.....	5
Article 5 – Calendrier prévisionnel.....	5

## Article 1 – Contexte / Préambule

La commune de Seysuel souhaite procéder à l'agrandissement de la salle de restauration de la cantine scolaire

La salle de restauration faite à ce jour pour 160 enfants ne permet pas de respecter ce moment privilégié qu'est le repas de midi.

La commune dispose d'un terrain de 250 m<sup>2</sup> au droit de la salle de restauration qui permettra de réaliser cet agrandissement et d'offrir aux élèves un endroit serein.

## Article 2 – Localisation de l'opération

### Article 2.1 Territoire accueillant l'opération

Située au Nord de Vienne, la commune de Seyssuel fait partie de l'agglomération de Vienne Condrieu Agglomération qui regroupe 30 communes.

Son territoire s'étend sur 975 hectares à 5 kilomètres environ au Nord de Vienne.



### Article 2.2 Site accueillant l'opération

Les travaux se situent à l'adresse suivante :

rue du Château Picard  
38200 SEYSSUEL





Il s'agit des parcelles cadastrales B1732 et B1747

## Article 3 – Descriptif de l'opération

### Article 3.1 Présentation générale

Les travaux consistent en la construction d'un agrandissement d'une surface approximative de 150 m<sup>2</sup> sur la parcelle n°

L'objectif de ce projet de cet agrandissement est de répondre au plus près des besoins des encadrants et des enfants du restaurant scolaire, surface souhaitée 150 m<sup>2</sup>. Les travaux consisteront à la fois en une mise en accessibilité, création d'une ouverture et création d'une salle de restauration.

Les lots seront les suivants

- N°1 Maçonnerie
- N°2 Etanchéité
- N°3 Revêtement de sol
- N°4 Plâtrerie Peinture/ acoustique
- N°5 Electricité Courant Fort et Faible
- N°6 Plomberie/ Chauffage
- N°7 Menuiserie extérieure

### Article 3.2 Maîtrise d'œuvre

Les travaux décrits à l'article 3.1 et suivants seront soumis à une maîtrise d'œuvre.

Le maître d'œuvre assure les études de conception, l'assistance aux contrats de travaux et la direction de l'exécution des travaux jusqu'à leur réception, la levée des réserves et le suivi de la garantie de parfait achèvement.

La maîtrise d'œuvre aura à sa charge :

- Les plans d'exécution, les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP), les décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF) et tout autre document technique relatif au dossier de consultation des entreprises dans le cadre du marché de travaux qui sera lancé,
- L'analyse des offres,
- Dépôt et suivi du dossier administratif (PC, Accessibilité)
- Le suivi des travaux,
- Les opérations préalables à la réception (OPR),
- La réception des travaux et la gestion de la période de garantie de parfait achèvement (GPA).

Le détail de ces missions sera abordé avec plus de précisions dans la consultation de maîtrise d'œuvre qui sera lancée pour la sélection du cabinet qui aura la charge du suivi de cette opération.

Le maître d'Ouvrage fera exécuter à la demande du maître d'œuvre et fournira tous les diagnostics réglementaires avant travaux et les études préalables et désignera les assistants à la maîtrise d'ouvrage usuels (bureau de contrôle, CSPS, CSSI...).

### *Article 3.3 Descriptif des travaux*

Le descriptif des travaux reprend les limites des prestations à réaliser dans les locaux, tant en terme de préparation de chantier que des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux.

Afin de tenir le calendrier prévisionnel prévu par la maîtrise d'ouvrage, il est nécessaire que les travaux soient organisés par la maîtrise d'œuvre pour une livraison au 15 décembre 2022.

#### 1/ Approvisionnement du chantier

Les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux seront approvisionnés au fur et à mesure de l'avancement du chantier et leur stockage sera défini au démarrage des travaux.

#### 2/ Protections et sécurité

Les parties communes devront être protégées contre tout risque de salissure ou de dégradation.

#### 3/ Tests et essais

Mise en eau, vérification des alimentations, écoulements et étanchéité. Mise sous tension, vérification du bon fonctionnement des appareillages électriques et de la protection différentielle.

### **Article 4 – Enveloppe financière prévisionnelle**

Le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 390 000 euros TTC (trois cent quatre-vingt-dix mille euros **TTC**)

Ce coût sera réétudié par la maîtrise d'œuvre et réajusté suivant le résultat de ses études.

### **Article 5 – Calendrier prévisionnel**

Le calendrier prévisionnel établi par la maîtrise d'ouvrage est le suivant :

Août 2021 : Marché de maîtrise d'œuvre  
Octobre 2021 Début des prestations :  
Trois mois phase d'étude  
Décembre 2021 dépôt du permis de construire  
Mars 2022 Marché de travaux  
Mai 2022 démarrage des travaux  
Phase de travaux : 6 mois  
Livraison décembre 2022

